

Le Monde des Parlements

Revue trimestrielle de l'Union interparlementaire

Mai 2006 • N° 21

SOMMAIRE

• Pages 2 & 3

La démocratie et l'UIP

Pour marquer son 117^{ème} anniversaire, l'UIP lance trois études consacrées à la démocratie. Sous la plume de David Beetham, la première de cette trilogie fixe les conditions nécessaires à un parlement démocratique : représentativité, transparence, obligation de rendre des comptes, accessibilité et efficacité. L'ouvrage donne, en outre, plusieurs exemples de la manière dont des parlements s'acquittent de leurs tâches. La seconde est une édition enrichie de la publication de 1994 *Elections libres et régulières* de Guy Goodwin-Gill.

• Page 6

L'UIP défenseur des droits de l'homme des parlementaires en Colombie

Cela fait vingt ans déjà que le Comité des droits de l'homme des parlementaires (UIP) s'efforce de protéger des parlementaires colombiens. Le nombre de cas ne cesse d'augmenter : assassinats de parlementaires d'un parti politique, enlèvements d'autres par les Forces armées révolutionnaires colombiennes (FARC) et menaces pesant sur des parlementaires de l'opposition. Sur cette photo, Mme Martha de Lizcano, épouse de l'ancien membre du Congrès Oscar Lizcano, regarde un enregistrement vidéo de son mari, envoyé par les FARC le 29 novembre 2005.



Photo AFP/UBerilla

L'UIP INVITE LES PARLEMENTS À CONTRIBUER À L'ACTION VISANT À SAUVER 20 MILLIONS DE PERSONNES MENACÉES DE FAMINE DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE

L'UIP a invité ses 143 parlements membres à aider l'Afrique. Un appel à la hauteur de l'épreuve vécue par 20 millions de personnes, menacées par la famine au Kenya, en Somalie, en Erythrée, en Ethiopie et en République-Unie de Tanzanie, frappés par la sécheresse. L'UIP, à l'occasion de sa 114^{ème} Assemblée à Nairobi (7-12 mai 2006), rappelle que 3,5 millions de personnes sont à cours de vivres et d'eau dans le nord-est du Kenya et ont besoin d'une aide urgente.



Photo AFP/Stinger

Les présidentes de parlement se font entendre

Douze présidentes de parlement, représentant la moitié des législatures dirigées par une femme, se sont rencontrées en marge de la 50^{ème} session de la Commission de la condition de la femme (CSW) à New York le 27 février 2006. Cette réunion était organisée par l'UIP afin de faire le point sur la session tenue lors de la Deuxième Conférence mondiale des présidentes de parlement en septembre 2005 à New York. Les présidentes de parlement ont évoqué l'action particulière qu'elles ont à mener pour promouvoir l'égalité entre les sexes. "Les femmes transforment les parlements en étant elles-mêmes" a déclaré Mme Syringa Marshall-Burnett, présidente du Sénat jamaïcain.

(voir page 4).

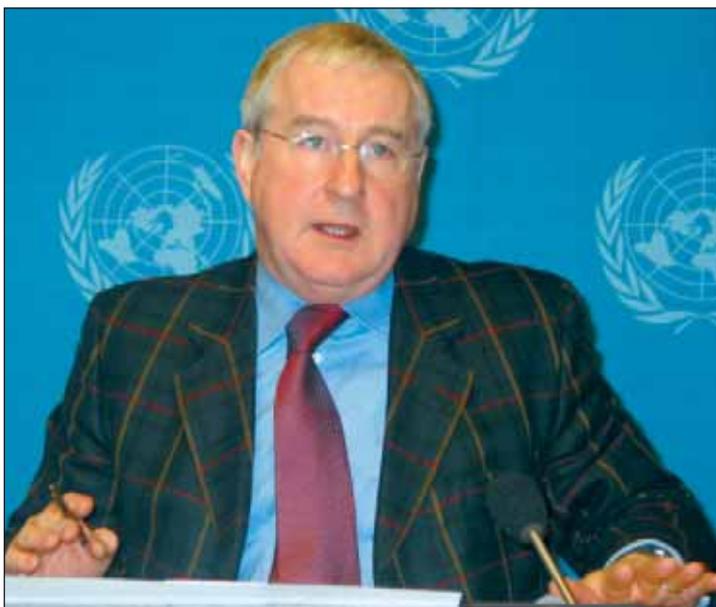
LA LIBERTÉ ET LA RÉGULARITÉ DES ÉLECTIONS AU CŒUR DE LA DÉMOCRATIE

Cette étude fait le bilan d'une décennie (1994-2004) de progrès en matière de droit et d'élections dans le monde entier. Elle rappelle que le débat sur les élections ne concerne plus seulement les Etats en transition, sortant d'un conflit ou d'un régime autoritaire. Il porte désormais sur tous les systèmes démocratiques confrontés aux difficultés internes de l'exclusion et de la défiance à l'égard de ce processus. La troisième étude, enfin, est un opuscule, un panorama des élections parlementaires en 2005. On y trouve des réponses à des questions sur les taux de participation en 2005, les pays concernés et les résultats.

Dans son étude, M. Goodwin-Gill rappelle que "la question de la représentativité se posera avec plus d'acuité à l'avenir, non seulement pour ce qui concerne la liberté et la régularité des élections mais aussi s'agissant du sens même de la démocratie à la base. Par ailleurs, la mondialisation et l'évolution technologique posent de nouveaux défis pour le processus démocratique".

Lors d'une conférence de presse donnée au Palais des Nations à Genève, M. Goodwin-Gill a fait observer que la volonté du peuple est le fondement de l'autorité du gouvernement. La question de la liberté et de la régularité des élections fait partout la une des journaux « qu'il s'agisse du Bélarus, de l'Iraq, du Moyen-Orient ». Il ajoute que « même dans les démocraties plus établies, nous nous demandons si notre système est suffisamment représentatif des voix des communautés multiculturelles qui constituent désormais nos sociétés. Nous nous apercevons souvent que le système de scrutin actuel, par exemple, n'aboutit plus autant que nous le voudrions au but recherché : un gouvernement représentatif ».

Les élections sont au coeur de la démocratie mais, dans beaucoup de pays, les citoyens affirment de plus en plus qu'une élection ne peut être libre et régulière que si l'expression de la volonté populaire est également respectée. « Nous sommes à juste titre inquiets en voyant se constituer des façades en trompe-l'œil dans tel ou tel Etat dans le but de nous persuader que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Il suffit de gratter la surface, d'aller au-delà de ce semblant d'élections libres et régulières pour s'apercevoir qu'elles ne recouvrent que le vide, voire pire », déclare M. Goodwin-Gill.



Guy Goodwin-Gill présentant la nouvelle édition enrichie de la publication de l'UIP Elections libres et régulières lors d'une conférence de presse aux Nations Unies à Genève.

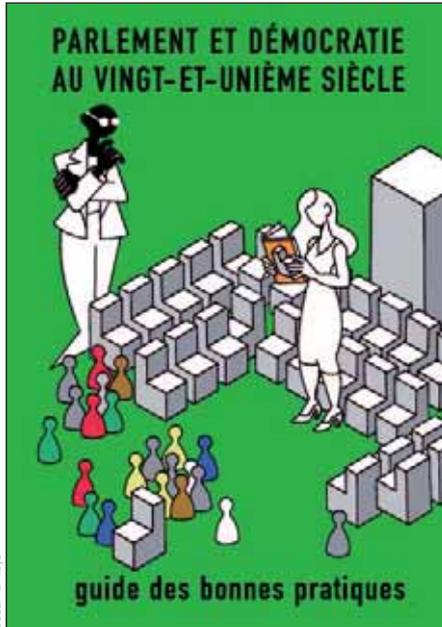
Photo : UIP/Arhanson

Les législatives en 2005

Près de 330 000 personnes ont mis leur bulletin dans l'urne à l'occasion des législatives tenues dans 39 pays en 2005. Elles ont élu 7 845 parlementaires, dont 20% de femmes. En règle générale, le taux de participation était élevé, à l'exception de quelques pays tels que l'Egypte, le Venezuela et le Zimbabwe. Dans la plupart des cas, le gouvernement sortant a été reconduit, sauf dans sept pays. En Mauritanie, le Parlement a été dissous en violation de la Constitution. Et ce ne sont là que quelques-uns des événements décrits dans la nouvelle publication de l'UIP intitulée « *Panorama des élections législatives en 2005* ». Cette étude examine les élections législatives par rapport aux critères de liberté et de régularité établis par l'UIP.



L'UIP et la démocratie



Le débat général de la 114^{ème} Assemblée de l'UIP à Nairobi aura pour thème : Comment promouvoir la démocratie et contribuer à instaurer des institutions démocratiques ? Un débat qui arrive à point nommé.

Récemment, l'UIP a entrepris toute une série d'activités visant à promouvoir la démocratie. Lors de l'Assemblée de Nairobi, le Président de l'UIP, Pier Ferdinando Casini, présentera un nouveau guide consacré par cette organisation aux parlements démocratiques. Cette publication est l'aboutissement d'un projet de deux ans au cours desquels les parlements ont donné leur idée de ce qui constitue un parlement démocratique, suggérant de bons exemples en la matière. Ce guide rappelle les cinq objectifs fondamentaux d'un parlement démocratique : être représentatif, transparent, rendre des comptes, être accessible et efficace. Il donne également des pistes précieuses sur ce que l'action des parlements doit être sur un terrain qui reste à explorer : comment être efficace dans l'arène internationale.

Cet ouvrage fait suite à plusieurs autres consacrés par l'UIP à la « démocratie ». Rappelons, en particulier, la nouvelle édition des *Élections libres et régulières* ; un bilan du droit et de la pratique sur les dix années écoulées depuis la date à laquelle l'UIP avait fixé les premiers principes et critères internationaux en matière de liberté et de régularité des élections. Un autre ouvrage récapitule les élections – éléments essentiels de la démocratie – tenues en 2005. Il rappelle les tendances en matière de taux de participation, de résultats, ainsi que les difficultés que rencontrent les Etats désireux de remédier aux carences des processus électoraux.

Ces publications sont complétées par un projet de principes directeurs, rédigé par les Nations Unies en collaboration avec plusieurs partenaires, notamment l'UIP, sur le rôle des parlements dans les processus de réconciliation. S'inspirant de l'expérience des parlements du Burundi, du Rwanda et de Timor Leste, ces principes directeurs sont un véritable plaidoyer rappelant à la communauté internationale qu'elle doit absolument répondre aux besoins des parlements des pays qui sortent d'un conflit et se dirigent enfin vers la paix. On y trouve également beaucoup d'exemples d'actions pouvant être entreprises par les parlements pour favoriser ce cheminement.

Mais pour convaincre qu'ils soient, ces documents normatifs doivent aussi s'accompagner d'une volonté politique. On n'est pas quitte en déclarant un processus libre et régulier. Encore faut-il en respecter le résultat, même lorsqu'il est politiquement inconfortable. La démocratie, la liberté et la régularité des élections commandent également à la communauté internationale de se comporter de façon démocratique; en un mot, d'être, elle aussi, libre et régulière.

ABJ

...LU DANS LA PRESSE...

Les élections sont souvent une façade

L'organisation d'élections dans de nombreux pays est souvent une façade démocratique, a affirmé l'Union interparlementaire. Du Bélarus à l'Iraq, les exemples ne manquent pas où les conditions réelles de la démocratie ne sont pas remplies. "S'il n'y a pas une société civile active, si la sécurité minimale n'est pas assurée dans le pays, s'il n'y a pas d'état de droit, la tenue d'élections n'est qu'un écran de fumée", a affirmé M. Guy Goodwin-Gill en présentant son étude *"Élections libres et régulières"* (233 pages), publiée par l'UIP.

Le Téléjournal en continu - TSR - ATS (Suisse) 24 mars 2006

Le Bélarus doit réexaminer les élections déclare un haut responsable parlementaire

Les autorités du Bélarus doivent réexaminer la façon dont les élections du week-end dernier, qui ont reconduit le Président Alexander Loukachenko, ont été menées, a déclaré le Secrétaire général de l'Union interparlementaire, vendredi. « Les faits sont encore en train d'être établis. Il est très difficile de se faire

une idée rapide et claire de la régularité et de la liberté de ces élections », a ajouté Anders Johnsson, Secrétaire général de l'Organisation qui regroupe 143 parlements. « Mais je pense que les médias en ont suffisamment dit pour jeter un doute sérieux sur la liberté et la régularité de ce scrutin au Bélarus. A l'évidence, les autorités de ce pays devront réexaminer la manière dont elles organisent ces élections pour voir ce qu'il y a lieu de modifier », a-t-il déclaré aux journalistes. Le Parlement du Bélarus est membre de l'UIP. M. Johnsson a fait ces commentaires lors de la présentation d'une version remise à jour et enrichie du manuel de l'UIP intitulé *Élections libres et régulières*, qui définit les critères à la lumière desquels les observateurs internationaux évaluent le plus souvent les élections. « Cette question fait fréquemment les titres des journaux aujourd'hui, qu'il s'agisse de la situation au Bélarus, en Iraq ou au Moyen-Orient » a rappelé l'auteur de cet ouvrage, Guy Goodwin-Gill, professeur à l'Université d'Oxford.

Agence France Presse (AFP) - 24 mars 2006

LES FEMMES EN POLITIQUE

Les présidentes de parlement se font entendre



De gauche à droite : Mme Colleen Lowe-Morna, Directeur exécutif de Gender Links (Afrique du Sud), Mme Drude Dahlerup, Université de Stockholm (Suède), Mme Syringa Marshall-Burnett, Présidente du Sénat jamaïcain; Mme Barbara Prammer, Vice-Présidente du Nationalrat autrichien; Mme Ingrida Udre, Présidente de la Saemia de Lettonie et Présidente de la Réunion des présidentes de parlement; Mme Jozefina Topali, Présidente du Parlement albanais; Mme Mtholi Motsamai, Présidente de l'Assemblée nationale du Lesotho; Mme Margareth Mensah-Williams, Vice-Présidente du Conseil exécutif de l'UIP et Vice-Présidente du Conseil national de Namibie; Mme Solveig Petursdottir, Présidente de l'Althingi islandais; Mme Immaculée Nahayo, Présidente de l'Assemblée nationale du Burundi, et Mme Sharon Wilson, Présidente du Sénat des Bahamas.

Pendant la réunion sur le thème *L'égalité des sexes à l'ordre du jour des parlements : le rôle des femmes à la présidence des parlements*, la présidente du Sénat jamaïcain et ses homologues ont rappelé qu'une participation active des femmes au travail législatif, en qualité de parlementaires, revêt une importance capitale pour les questions les concernant. Il faut absolument que les femmes soient présentes au Parlement et qu'elles discutent des problèmes qu'elles rencontrent sur tous les plans : pauvreté, accès aux responsabilités économiques, santé et population, violence, démocratie et droits de l'homme.

Les présidentes de parlement ont évoqué les changements apportés par les femmes parlementaires, à tous les niveaux, au fonctionnement de l'institution parlementaire. Ce sont elles qui ont été à l'origine de la transformation physique des locaux, les rendant plus équitables et mieux adaptés aux besoins de femmes qui travaillent et qui ont des enfants (par exemple en exigeant des installations aussi simples que des garderies pour les enfants, des toilettes, des salles de gymnastique, etc.). Elles sont en train de modifier les mentalités institutionnelles, usant de leur influence pour introduire des méthodes et des procédures qui rendent les parlements plus adaptés aux femmes parlementaires (horaires des réunions, etc.).

Les femmes modifient également le discours institutionnel pour le rendre plus conforme à leurs valeurs. Elles ont, ainsi, fait la chasse aux expressions et mots qui fondent le mode de pensée patriarcal traditionnel. Enfin, d'après les présidentes de parlements présentes à New York, les femmes essaient de peser sur le programme du travail législatif lui-même afin de veiller à ce que les questions particulièrement importantes pour elles soient prises en compte.

Nul ne conteste désormais que les présidentes de parlement peuvent servir de modèle. Elles peuvent aussi exercer une influence en dehors du Parlement, car la dignité du poste qu'elles occupent leur donne la possibilité de se faire entendre dans d'autres enceintes.

...LU DANS LA PRESSE...

Les femmes politiques « gagnent du terrain »

Le nombre des femmes parlementaires dans le monde n'a jamais été aussi élevé, mais elles ne représentent encore qu'un peu plus de 16 % de l'ensemble des députés. Les femmes progressent dans les élections, mais « l'égalité véritable de statut » est encore loin rappelle l'Union interparlementaire (UIP) dans un article. Le Secrétaire général de cette organisation, Anders Johnsson déplore que « les femmes soient aussi nettement sous représentées ». C'est au Rwanda, en Norvège et en Suède qu'elles ont fait le plus de progrès, mais on ne trouve aucune femme parlementaire dans neuf pays, dont l'Arabie Saoudite et le Kirghizistan. En moyenne, les femmes représentent environ 20 % des parlementaires élus dans les 39 pays qui ont tenu des législatives l'année dernière, relève l'UIP.

BBC News - 28 février 2006

LES FEMMES EN POLITIQUE

Analyse annuelle de l'UIP sur les femmes en politique. Un parlementaire sur cinq élus en 2005 est une femme.



Au total, 20 % des personnes élues aux Chambres uniques ou basses en 2005 étaient des femmes selon les statistiques publiées par l'UIP à l'occasion de la Journée internationale de la femme. A la fin 2005, 16,3 % en moyenne des membres des Chambres basses et hautes du Parlement étaient des femmes, contre 15,7 % en décembre 2004. Cette évolution confirme les progrès continus enregistrés depuis 1995, lorsque la proportion des femmes au Parlement était de 11,3 %.

Une augmentation de la représentation des femmes a été enregistrée dans 28 des 39 chambres basses qui ont fait l'objet d'élections

(72 %) en 2005. Dans neuf pays, plus de 30 % des élus ou réélus à un mandat parlementaire sont des femmes. La Norvège arrive en tête pour l'année 2005. Quelque 37,9 % des élus y sont des femmes, ce qui place ce pays en troisième position au classement mondial où le Rwanda est toujours en tête devant la Suède.

(voir tableau et analyse ci-joints <http://www.ipu.org/wmn-e/classif.htm> and analyse:

<http://www.ipu.org/pdf/publications/women06>).

Nécessité de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes

La réunion parlementaire annuelle de la CSW, a été organisée à New York par la division des Nations Unies pour la promotion des Femmes et l'UIP. Y ont assisté 150 parlementaires de tous les pays du monde. Elle a été l'occasion de débattre des mécanismes visant à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes au sein de l'institution parlementaire. Ce qu'il faut c'est « l'égalité entre les sexes par delà les chiffres », a déclaré Mme Britt Bohlin Ohlsson, du Parlement suédois. Une attention particulière doit être accordée au rôle des commissions et instances parlementaires chargés de l'égalité entre les sexes. L'UIP a d'ailleurs publié un annuaire provisoire de ces organes. A ce jour, près de 60 parlements déclarent s'être dotés d'une instance ad hoc. De telles commissions sont importantes car elles défendent les droits des femmes et font avancer les questions d'égalité. La priorité, d'après les participantes à cette réunion, est d'assurer la coopération entre ces commissions et d'autres instances, au sein du Parlement et à l'extérieur de celui-ci, mais aussi de faciliter le contact entre elles, domaine dans lequel l'UIP entend redoubler d'efforts.

Les parlementaires et la protection des enfants dans la région Asie-Pacifique

Exploitation, violence, prostitution, traite : chaque année, des millions d'enfants dans le monde sont victimes de tels abus. Soucieux de remédier à cette situation et de mettre en place un cadre protecteur pour les enfants, des députés appartenant à 13 pays d'Asie-Pacifique se sont réunis au Viet Nam, en février 2006, dans le cadre d'un séminaire régional organisé, sous les auspices de l'Assemblée nationale, par l'UIP et l'UNICEF.

Lors de cette réunion de trois jours, les participants ont débattu des instances parlementaires, notamment des commissions, chargées de protéger les enfants. Ils ont également évoqué deux thèmes particulièrement importants pour la région : la traite et les violences que subissent les enfants.

Tous sont tombés d'accord sur la nécessité de textes juridiques internationaux en la matière, mais aussi sur l'obligation de faire respecter la législation. Il faut aussi, ont-ils rappelé, une coopération régionale assurant la complémentarité des actions entreprises et des législations, ainsi que des mécanismes spécifiques permettant de faire avancer la protection des enfants dans les parlements. Les participants ont rencontré la Ministre Le Thi Thu, qui est également présidente de la Commission Population, Famille et Enfants du Viet Nam, avant de visiter le village d'Hoa Binh qui recueille enfants handicapés et démunis.



Un parlementaire indonésien visitant des enfants à Hoa Binh.

DROITS DE L'HOMME DES PARLEMENTAIRES

L'UIP défend les droits de l'homme des parlementaires en Colombie

Le Comité des droits de l'homme des parlementaires (UIP) a été créé en 1976. Depuis 20 ans, il ne cesse de s'occuper de cas de parlementaires colombiens qui se multiplient. De 1986 à 2004, le Comité a été saisi d'une série de cas concernant des parlementaires de l'Union patriotique (Unión Patriótica - UP).

Ce parti a été fondé 1985 par les FARC, principal groupe de la guérilla colombienne, lors des négociations de paix tenues avec le gouvernement de Belisario Betancur en vue d'intégrer ce mouvement à la scène politique du pays. Mais tous les responsables de l'UP, ou presque, sans compter un grand nombre de militants, ont été assassinés ou contraints à l'exil, à telle enseigne que la Commission interaméricaine des droits de l'homme assimile cette situation à un génocide politique. Le Comité de l'UIP s'est penché sur le meurtre de six parlementaires de l'UP. Seuls deux de ces cas, ceux de M. Jaramillo Ossa, candidat à l'élection présidentielle de 1990, et du Sénateur Manuel Cepeda Vargas, ont été élucidés et les meurtriers appréhendés et condamnés.

Les anciens chefs paramilitaires Fidel et Carlos Castaño ont été déclarés coupables de l'assassinat de M. Jaramillo et condamnés, en novembre 2001, à 18 et 20 ans de prison. En décembre 1999, deux officiers de l'armée, reconnus coupables du meurtre du sénateur Cepeda en août 1994, ont été condamnés à 43 ans de prison, peine qu'ils sont en train de purger. Carlos Castaño, accusé d'être le commanditaire de cet assassinat, a été acquitté alors qu'il avait publiquement admis sa responsabilité. M. Castaño est resté libre bien que reconnu coupable dans l'affaire Jaramillo et malgré les nombreux mandats d'arrestation lancés contre lui dans d'autres cas concernant l'enlèvement de la sénatrice Piedad Cordoba en mai 1999. Il a disparu depuis avril 2004.

D'aucuns suggèrent que M. Castaño aurait été tué par des groupes rivaux, d'autres qu'il se cache, mais nul ne sait véritablement ce qu'il est devenu. Le Comité a demandé, en vain, des informations sur les éventuelles enquêtes entreprises à ce jour.

Les parlementaires de l'opposition colombienne sont toujours menacés et risquent leur vie. En juillet 2002, M. Petro Urrego, membre du Congrès, a révélé l'existence d'un plan visant à le supprimer ainsi que des liens entre des groupes paramilitaires et les services du Ministre de la justice. Plus récemment, on a entendu parler de « l'Opération Dragon », un plan visant à



Photo AFP/LU Bonilla

Le Comité œuvre pour la libération de six membres du Congrès colombien. Oscar Lizcano, enlevé par les Forces armées révolutionnaires colombiennes (FARC), est le plus ancien détenu.

supprimer plusieurs parlementaires d'opposition, mais les enquêtes n'ont jamais dépassé le stade préliminaire.

Toutes ces affaires restent au second plan de l'actualité internationale, contrairement au sort des personnes enlevées, notamment Ingrid Betancourt, candidate à l'élection présidentielle de mai 2002, qui est aux mains des FARC. Ce mouvement détient d'ailleurs six parlementaires, enlevés entre août 2000 et février 2002.

La santé de certains de ces otages se serait sérieusement dégradée. Plusieurs tentatives ont été faites pour aboutir à un accord humanitaire, mais sans succès jusqu'à présent. Tout en rappelant que les FARC sont dans l'obligation, au regard du droit humanitaire international, de libérer immédiatement, sans conditions et de façon unilatérale tous les otages, l'UIP, par l'intermédiaire de son Comité des droits de l'homme et de son Conseil directeur, exhorte sans cesse toutes les parties concernées à conclure un accord humanitaire. Une étape essentielle, selon elle, si on veut instaurer une paix durable. Elle fait observer que le gouvernement a accepté de négocier avec les groupes paramilitaires et qu'il a lancé un processus de démobilisation et de réinsertion sociale. L'UIP, estimant que le Congrès colombien peut grandement favoriser un tel accord humanitaire, invite sans cesse cette institution à tout mettre en œuvre à cette fin.

Un nouveau Congrès a été élu en mars 2006. Le Comité ne manquera pas de l'exhorter non seulement à œuvrer à la conclusion d'un accord humanitaire, mais aussi à prendre les mesures nécessaires pour que les parlementaires de l'opposition puissent s'acquitter de leur mandat sans craindre pour leur vie.

L'UIP ET LA COOPÉRATION AVEC L'ASGP

« L'UIP tient les secrétaires généraux pour des interlocuteurs précieux »

Anders Forsberg, nouveau Président de l'Association des Secrétaires généraux des parlements (ASGP), s'est rendu au Siège de l'UIP en avril 2006, en compagnie de Frédéric Slama et Roger Philips, co-secrétaires de l'ASGP. « Il faudrait que les secrétaires généraux participent d'avantage aux assemblées de l'UIP de sorte que nous soyons mieux informés de l'activité de cette organisation, surtout depuis qu'elle développe sa coopération avec les Nations Unies et l'OMC », a déclaré M. Forsberg.

Le Président de l'ASGP a également évoqué les séminaires de l'UIP sur certains thèmes politiques de la plus haute importance pour de nombreux parlements et secrétaires généraux. « Notre coopération avec l'UIP est fructueuse et nous devons absolument la renforcer, notamment en soutenant les jeunes démocraties dans diverses régions du monde. L'UIP sollicite des spécialistes et des responsables de nos parlements et j'espère que la coopération entre nos deux institutions se renforcera dans ce domaine entre autres. Lors de l'Assemblée de Nairobi, nous présenterons d'ailleurs d'intéressants projets en la matière ».

M. Forsberg a également estimé qu'il fallait développer les sites web de l'UIP et de l'ASGP. « En outre, nous espérons prendre part aux discussions sur le développement de l'UIP et nous avons eu des entretiens à ce sujet avec l'Union européenne de radiotélédiffusion (UER), la plus importante association professionnelle de diffuseurs nationaux du monde, qui compte 74 membres actifs dans 54 pays d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, ainsi que 48 membres associés dans 28 pays ».

Dans l'immédiat, l'UIP, l'ASGP et l'UER envisagent d'organiser un séminaire sur la meilleure façon d'informer les citoyens sur les activités des parlements, notamment par le biais des télévisions. « Je pense que l'UIP considère que les secrétaires généraux sont des interlocuteurs précieux dans une telle entreprise et nous entendons bien y participer », a ajouté le président de l'ASGP.

...LU DANS LA PRESSE ...

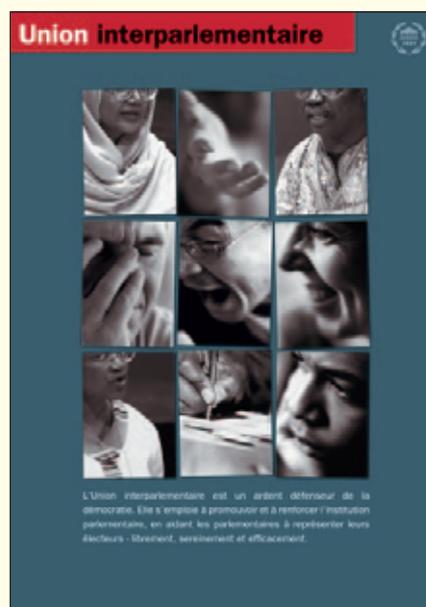
Conférence : les parlements sont essentiels pour mettre fin aux situations de crise

Comment renforcer l'appui des donateurs aux parlements des Etats en situation de conflit ? C'est la question posée par une conférence internationale qui s'est ouverte à Bruxelles mercredi soir. "Les parlements jouent un rôle considérable dans la prévention des conflits à travers le monde, en particulier dans les Etats fragiles affrontant des crises", a expliqué le Ministre belge du développement et la coopération, Armand De Decker, lors d'un point de presse précédant la séance inaugurale de la conférence. Quelque 80 parlementaires, donateurs et experts de pays incluant l'Afghanistan, l'Iraq, le Liban et la République démocratique du Congo (RDC) prennent part à cette réunion organisée par le Gouvernement et le Parlement belges et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), en collaboration avec l'Union interparlementaire (UIP). Cette conférence a pour thème : "Parlements, prévention des crises et redressement". De Decker a ajouté que le rôle que jouent les parlements est sous-estimé et il a engagé les parlements à promouvoir la bonne gouvernance, le développement durable et la diplomatie parlementaire.

IRNA (Agence de presse de la République islamique d'Iran) - le 19 avril 2005

Publications récentes de l'UIP BROCHURE D'INFORMATION

En collaboration avec le consultant Saatchi & Saatchi, l'Union interparlementaire vient de publier une nouvelle brochure d'information en français, anglais, espagnol et arabe. Cette publication vise à rehausser l'image de l'Organisation mondiale des parlements. Elle met en exergue le dynamisme et la diversité du travail accompli et rappelle le caractère unique de l'UIP parmi toutes les organisations politiques et internationales.



COOPÉRATION TECHNIQUE'

Guinée équatoriale : **sensibilisation et renforcement des capacités**

L'UIP a récemment lancé un stage de formation pour dix membres du personnel de la Chambre des représentants du peuple (CRP). Ce programme de deux ans porte sur les techniques d'enregistrement des délibérations parlementaires et de rédaction des procès verbaux. Pour compléter cette formation, des machines de sténotypie et des ordinateurs ont été remis à la CRP. L'enregistrement des délibérations parlementaires est, en effet, un outil important non seulement pour préserver la mémoire de l'institution, mais également pour faire connaître le travail du Parlement et promouvoir la transparence. Ce projet est financé par la Commission européenne.

Afghanistan : **en prévision de la future Assemblée nationale**

Soucieux de doter le nouveau Parlement afghan des capacités qui lui sont nécessaires, l'UIP et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont entrepris, ces derniers mois, des activités pour soutenir les parlementaires récemment élus et le personnel parlementaire de ce pays. Ils ont ainsi fourni des conseils sur la rédaction des procès verbaux et sur le fonctionnement d'un parlement plurilingue. Cette activité, commencée en décembre 2005, a repris en 2006 grâce à un consultant du Parlement belge qui a effectué deux séjours supplémentaires à Kaboul. L'UIP a contribué à l'organisation d'une série de séminaires à l'intention des membres de la Meshrano Jirga, en mars et en avril 2006, sur des questions telles que la mondialisation, et les relations entre le législatif et l'exécutif. Une série similaire de séminaires sera organisée, vers la fin 2006, au profit des membres de la Wolesi Jirga. D'autres activités sont prévues dans les prochains mois, notamment un programme de renforcement des capacités pour le président de la Wolesi Jirga, une mission de consultants visant à faire un bilan du système des commissions et à donner des conseils sur leur organisation ainsi que des visites d'étude pour les députés de l'Assemblée nationale.

Algérie : **Pour une participation effective du parlement au processus budgétaire national**

En mars 2006, l'UIP a organisé, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un séminaire de trois jours pour les parlementaires et le personnel du Parlement algérien sur le processus budgétaire. Des experts ont animé le débat sur des questions touchant à la préparation, l'exécution et le contrôle du budget par le Parlement en accordant une attention particulière à la hiérarchisation des activités nationales et à la participation de la société civile au



Le président du Sénat du Burundi, M. Gervais Ruyikiri, s'est rendu à la Maison des parlements en avril 2006, pour discuter de coopération entre l'UIP et le Parlement de son pays et, tout particulièrement, d'un projet de l'UIP visant à renforcer ce parlement au cours des prochaines années et à cerner le rôle qu'il doit jouer dans le processus de réconciliation au Burundi.

processus budgétaire. Ce séminaire a permis de comparer les méthodes de travail du Parlement algérien à celles des parlements belge, français, américain et des autres pays arabes. Le guide de l'UIP intitulé « Parlement, budget et genre » a servi de document de travail.

Missions exploratoires en Afrique et en Amérique latine

Sur demande des autorités parlementaires du Burundi et de la République du Congo, l'UIP a envoyé des missions exploratoires à Bujumbura, en février 2006 et à Brazzaville en avril 2006. L'objectif était de dresser un bilan complet du fonctionnement des parlements de ces pays, d'en connaître les besoins et de proposer des solutions. Les recommandations des équipes envoyées sur place donneront lieu à des programmes d'action qui permettront de solliciter les bailleurs de fonds afin d'aider les autorités des parlements concernés à surmonter les contraintes qui entravent leur action. Une mission exploratoire devrait également être envoyée au parlement de l'Equateur en mai 2006.

Soutien au parlement de l'Uruguay

L'UIP, le PNUD et le HCR conjuguent leurs efforts pour définir la troisième phase de leur projet initial de soutien à ce parlement. Cette nouvelle phase, qui couvre la période 2006-2008, portera toujours, et en priorité, sur la participation active de la société civile aux travaux du Parlement, notamment par la promotion et la défense des droits de l'homme. Ce projet, qui avait commencé en août 2003, portait initialement sur les fonctions constitutionnelles du Parlement, particulièrement le contrôle. Il a, par ailleurs, contribué à renforcer les capacités administratives et les ressources humaines de ce parlement.

¹ Dans le cadre de son programme de coopération technique, l'UIP accorde une assistance aux parlements du monde entier, afin qu'ils puissent s'acquitter plus efficacement de leurs fonctions.

Evolution parlementaire

AFGHANISTAN

L'Assemblée nationale, qui n'avait pas siégé depuis de très longues années, s'est réunie pour la première fois le 19 décembre 2005. Les premières élections législatives depuis 1988 ont eu lieu le 18 septembre 2005. Il s'agissait d'élire les 249 membres de la Chambre du peuple (Wolesi Jirga). Les résultats définitifs ont été annoncés le 14 novembre 2005. Le même jour, les conseils provinciaux récemment élus se sont réunis pour élire les représentants de la Chambre des anciens (Meshrano Jirga). Cette dernière est composée de 68 représentants issus des conseils provinciaux (34 membres permanents et 34 membres temporaires dont le mandat expirera une fois les conseils de district élus, et qui peuvent choisir leurs propres représentants) et de 34 membres nommés par le Président le 11 décembre 2005.

BHOUTAN

Le 19 décembre 2005, le roi Jigme Jigme Singye Wangchuck a annoncé la fin prochaine d'un siècle de monarchie absolue. Les premières élections législatives de l'histoire du pays doivent se tenir en 2008. Le projet de constitution prévoit la mise en place d'un parlement bicaméral composé d'une assemblée nationale de 75 sièges et d'un conseil national regroupant 25 membres. La nouvelle Constitution, présentée par le roi en mars 2005, doit encore être ratifiée par référendum. Sur les conseils de ses astrologues, le roi a décidé de reporter le référendum constitutionnel jusqu'en 2008. La Commission électorale a été inaugurée le 16 janvier 2006.

Le roi a également annoncé son intention d'abdiquer en faveur de son fils, le prince héritier Jigme Khesar Namgyal Wangchuk, qui sera couronné roi avant l'adoption de la Constitution.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Une nouvelle constitution a été officiellement adoptée le 18 février 2006 après que la Cour suprême eut confirmé les résultats du référendum constitutionnel du 18 décembre 2005. Le projet

de constitution, adopté par le parlement de transition en mai 2005, a été approuvé par 84,3 % des électeurs inscrits. L'adoption de la Constitution ouvre la voie aux élections législatives, prévues en juin 2006.

Aux termes de la nouvelle Constitution, le Parlement et le Président sont élus pour un mandat de cinq ans. Le nouveau Parlement bicaméral comptera le même nombre de sièges que l'actuel parlement de transition (soit 500 à l'Assemblée nationale et 120 au Sénat). Les membres de l'Assemblée nationale seront élus au suffrage universel direct, tandis que les sénateurs seront élus au suffrage indirect par les assemblées de province. Le chef de l'Etat, qui ne peut effectuer plus de deux mandats de cinq ans, nomme le Premier Ministre, issu de la formation politique la plus largement représentée au parlement. En vertu de la loi votée le 21 février 2006 par le parlement de transition, la commission électorale indépendante dispose de 110 jours pour organiser les élections, à compter du jour où le Président signe la loi électorale, qui entre alors en vigueur. Le 10 mars 2006, le président Kabila a promulgué la nouvelle loi électorale, qui fixe au 18 juin 2006 les premières élections organisées dans le pays depuis l'Indépendance, il y a 46 ans.

IRAQ

Après l'approbation par référendum d'une nouvelle constitution en octobre 2005, les élections des membres du nouveau parlement iraquien, qui compte 275 sièges, ont eu lieu le 15 décembre 2005. En dépit d'un climat de violence persistant, on a enregistré un taux de participation élevé : 79,63 % des électeurs inscrits ont exprimé leur suffrage, ce qui représente une très nette augmentation par rapport au taux enregistré lors des élections de janvier 2005, qui n'était que de 58,32 %. À l'issue du scrutin, l'Alliance iraquienne unifiée, liste regroupant principalement des partis chiites, a remporté 128 sièges, et les deux principaux partis sunnites, le Front tawafiq iraquien et le Front national iraquien Hewan, en ont obtenu 55. Le Bloc kurde se classe en troisième position, avec 53 sièges. Après de nombreux reports, la séance inaugurale du Parlement, prévue

initialement à la mi-février 2006, s'est tenue le 16 mars 2006. Elle a cependant été ajournée sine die au bout de 30 minutes, le nouveau Président du parlement n'ayant pas encore été élu. Le Parlement devra ensuite élire le nouveau Président de l'Iraq. La formation du nouveau gouvernement mettra officiellement fin à la transition politique en Iraq.

ITALIE

Le 21 décembre 2005, le président Ciampi a contresigné la nouvelle loi électorale relative à l'organisation des élections qui doivent avoir lieu les 9 et 10 avril 2006. La loi rétablit le scrutin à la représentation proportionnelle pour 617 des 630 sièges répartis entre 26 circonscriptions. Dans la circonscription uninominale de la région autonome de la vallée d'Aoste, les élections auront lieu au scrutin majoritaire à un tour. Conformément à la loi no. 459/2001 et à son décret d'application (décret présidentiel no. 104 de 2003), 12 autres députés (et six sénateurs) seront élus dans la circonscription des Italiens de l'étranger (Circonscrizione Estero), qui regroupe quatre zones géographiques : a) Europe, b) Amérique du Sud, 3) Amérique du Nord et Amérique centrale, d) Afrique, Asie, Océanie et Antarctique.

La nouvelle loi électorale définit les différents seuils en deçà desquels les coalitions et les partis politiques ne peuvent remporter de sièges (10 % à la Chambre des députés et 20 % au Sénat dans le cas des coalitions, 4 % et 3 % pour les partis politiques). Dans les cas où une coalition ou une formation politique obtient le plus grand nombre de voix sans pour autant remporter un minimum de 340 sièges, elle se voit attribuer automatiquement les sièges manquants pour atteindre les 340 sièges requis. Le Premier Ministre Silvio Berlusconi, qui est à l'origine de cette réforme, a déclaré que le nouveau système favorisait une représentation parlementaire plus juste. Les adversaires de la réforme affirment de leur côté qu'elle est porteuse d'instabilité politique dans la mesure où elle favorise la formation de plusieurs petits partis.

L'ancien système fondé sur la représentation proportionnelle a été remplacé en 1993 par un système électoral mixte en vertu duquel 75 % des sièges de chaque chambre sont pourvus au scrutin

majoritaire et 25 % à la proportionnelle.

LIBÉRIA

La séance inaugurale du nouveau parlement issu des élections législatives du 11 octobre 2005, tenues parallèlement aux élections présidentielles, a eu lieu le 13 janvier 2006. Conformément à l'Accord de paix global intervenu en 2003, le nouveau Parlement est constitué d'une Chambre des représentants comptant 64 membres élus pour six ans et d'un Sénat composé de 30 membres élus pour six ou neuf ans. Mme Ellen Johnson-Sirleaf a prêté serment trois jours plus tard, devenant ainsi la première femme chef d'Etat du pays. L'Accord signé en 2003 a mis fin à 14 ans de guerre civile.

SOMALIE

Le 26 février 2006, le Parlement fédéral de transition de la Somalie s'est réuni pour la première fois en Somalie, dans la ville de Baidoa. Au total, 205 des 275 membres du Parlement ont participé à cette séance. Jusqu'en juin 2005, le Parlement fédéral de transition s'est réuni à Nairobi (Kenya).

Les désaccords entre gouvernement et parlement sur l'emplacement du nouveau parlement et sur le déploiement dans le pays de troupes étrangères ont continué d'entraver le processus de transition. Sous la pression de bailleurs de fonds internationaux, le Président somalien, Abdullahi Yusuf, et le Président du Parlement, Charif Hassan Cheikh Aden, se sont rencontrés au Yémen le 5 janvier 2006 et ont décidé que le Parlement tiendrait sa première séance en Somalie dans les 30 jours. Le choix s'est porté par la suite sur la ville de Baidoa, située à 240 km au sud-ouest de la capitale Mogadishu.

SUISSE

Le 8 février 2006, une nouvelle constitution a été promulguée (voir le no.19 de novembre 2005). La nouvelle Constitution est assortie d'une charte sur la liberté de réunion. Toutefois, des incertitudes demeurent en ce qui concerne le statut du décret de 1973 interdisant les groupes politiques organisés. Alors que d'éminents spécialistes nationaux avancent que la nouvelle loi remplace et annule les précédentes, d'autres soulignent que la Constitution est délibérément ambiguë sur ce

point.

UKRAINE

Le 1er janvier 2006, des amendements constitutionnels élargissant considérablement les pouvoirs du parlement sont entrés en vigueur. Aux termes de la Constitution ainsi modifiée, le mandat parlementaire passe de quatre à cinq ans et la majorité parlementaire nomme le Premier Ministre, chef de l'exécutif. Ce dernier désigne ensuite les membres du gouvernement, dont le Parlement doit ensuite approuver la composition. Auparavant, seul le Président pouvait nommer les ministres.

La loi sur l'organisation des élections législatives, votée en mars 2004, est entrée en vigueur le 1er octobre 2005 et prévoit l'élection à la proportionnelle de l'ensemble des 450 membres du Parlement. Avant l'adoption de cette nouvelle loi, 225 parlementaires étaient élus au scrutin majoritaire et les 225 sièges restants étaient

...LU DANS LA PRESSE...

La version chinoise d'un Guide de l'ONU sur le droit des réfugiés est lancée à Beijing

La version chinoise d'un guide sur la protection des réfugiés, *Guide sur le droit international relatif aux réfugiés*, a été lancée à Beijing. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux réfugiés, Antonio Guterres, en visite en Chine, et le Vice-Président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée populaire nationale chinoise, Lu Congmin, ont pris part à la cérémonie de lancement. Cet ouvrage, produit conjointement par le Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR) et l'Union interparlementaire en 2001, a pour vocation d'aider les parlementaires et les responsables gouvernementaux à se familiariser avec les principes généraux du droit international des réfugiés. Il a été traduit en 34 langues, ce qui en fait la publication du HCR la plus traduite.

Agence de presse Xinhua (Chine) - le 22 mars

Publications récentes de l'UIP

RAPPORT ANNUEL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

L'année 2005 a été marquée par une activité intense, les réunions et autres activités se succédant rapidement. En fait, l'Union interparlementaire n'avait jamais lancé autant d'actions en douze mois. La priorité, depuis quelques années, est à la promotion de la démocratie et 2005 n'a pas fait exception à cette règle. Les activités traditionnelles n'en ont pas moins continué sur le même rythme : quatre missions d'évaluation des besoins auprès de différents parlements, huit projets visant à renforcer les parlements et quatre nouveaux guides pour les parlementaires. 2005 a commencé sans temps mort, l'Organisation étant présente au Moyen-Orient lors de l'élection du Président de l'Autorité palestinienne et, immédiatement après, avec l'observation du scrutin, hors du pays, pour l'Assemblée nationale de transition d'Iraq. Puis les événements se sont succédé à un rythme toujours aussi soutenu puisque, vers la fin de l'année, l'UIP avait organisé 21 réunions auxquelles ont assisté 4 000 parlementaires : un record absolu !



L'analyse de l'UIP intitulée *Femmes au Parlement en 2005 : regard sur l'année écoulée*, présentée en mars 2006 à l'occasion de la Journée internationale de la femme, a été reprise par près de 200 médias dans le monde entier. On trouvera dans cette compilation la liste non exhaustive des articles de la presse mondiale se faisant l'écho de cette analyse.

ENTRE ...
...GUILLEMETS
 L'analyse de l'UIP
 "Les Femmes au
 Parlement en 2005 :
 regard sur l'année écoulée"
 dans la presse



...LU DANS LA PRESSE...

Trois années de famine

Trois années de sécheresse, et donc de famine, ont plongé presque tous les pays de la Corne de l'Afrique dans la précarité. Près de 20 millions de nomades et de pasteurs en Ethiopie, à Djibouti, en Somalie, au Kenya, en Erythrée et en Tanzanie sont au bord de la famine après avoir perdu leurs chameaux, chèvres et buffles. Les Nations Unies ont demandé aux pays riches 350 millions d'euros pour empêcher cette catastrophe annoncée. Ce montant ne permettra de sauver que huit des 20 millions de personnes en péril... Anders Johnsson, le Secrétaire général de l'Union interparlementaire (UIP) – organisation qui regroupe 143 parlements dans le monde – a lancé, de Genève, un appel à tous les Membres pour qu'ils fassent pression sur les gouvernements. « Nous en appelons à vous pour un geste humanitaire et politique, car des hommes et des femmes sont en train de mourir faute d'aide », a-t-il déclaré. Le 5 mai, l'UIP tiendra son Assemblée annuelle à Nairobi, au Kenya, en présence de près de 1 500 délégués. Or, dans ce seul pays, 5 millions de personnes sont frappées par la famine selon le Président Mwai Kibaki.

El Periódico (Espagne) - 8 avril 2006

L'UIP : Toutes les 15 secondes, une fillette subit une mutilation génitale

Pour marquer la quatrième Journée internationale de tolérance zéro aux mutilations génitales féminines, plus de 40 000 parlementaires se sont engagés à prendre des mesures politiques en consultation avec toutes les parties prenantes de la société, afin que les électeurs n'ignorent rien des souffrances infligées par cette pratique intolérable. Une fillette subit une excision toutes les quinze secondes, rappelle le Président de l'Union interparlementaire (UIP), Pier Ferdinando Casini.

La Jornada (Mexique) - 7 février 2006

L'Union interparlementaire lutte contre les mutilations génitales féminines

L'Union interparlementaire (UIP) a proclamé la mobilisation de ses 40 000 parlementaires contre les mutilations génitales féminines déjà subies par 100 à 140 millions de femmes. Le Président de cette organisation, M. Pier Ferdinando Casini, a déclaré que les parlementaires du monde entier « sont déterminés à prendre des mesures, aux côtés des chefs coutumiers et religieux, des gouvernements, des administrations et des organisations de la société civile, en vue de supprimer cette pratique dans les meilleurs délais ».

EFE (Espagne) - 3 février 2006

Contacts :

Union interparlementaire
 La Maison des Parlements
 5, chemin du Pommier
 B.P. Box 330
 CH - 1218 Le Grand-Saconnex
 Genève - Suisse
 Tél. (0041.22) 919.41.16.17
 Fax (0041.22) 919.41.60
 Courrier électronique:
postbox@mail.ipu.org

Bureau de l'Observateur
 permanent de l'Union
 interparlementaire auprès
 de l'ONU
 Suite 3002,
 220 East 42nd Street
 New York, N.Y. 10017
 Etats-Unis d'Amérique
 Phone (001) 212.557.58.80
 Fax (001) 212.557.39.54
 Courrier électronique :
ny-office@mail.ipu.org

Le Monde des Parlements,
 revue trimestrielle, est une
 publication officielle de
 l'Union interparlementaire

Rédactrice en chef :

Luisa Ballin

Avec la collaboration de :

Stara Ahmidouche
 Mohamed Amani
 Norah Babic
 Catherine Blondelle
 Martin Chungong
 Isabelle Décarroux
 Anda Filip
 Rogier Huizenga
 Kareen Jabre
 James Jennings
 Alessandro Motter
 George Opocensky
 Andy Richardson
 Ingeborg Schwarz
 Valeria Sistik
 Jill Toedtli
 Alain Valtat
 Hiroko Yamaguchi

Site web :

Pieyre Castelier
 Serguei Tchelnokov

Imprimé par Sadag SA - France
 © UIP